

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2004-2005

25 MAI 2005

RAPPORT D'ACTIVITÉS

DU SERVICE GÉNÉRAL DES INFRASTRUCTURES SCOLAIRES PUBLIQUES
SUBVENTIONNÉES. - RAPPORT SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS POUR L'ANNÉE
2004⁽¹⁾

RAPPORT PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DE L'ÉDUCATION
PAR M. JEAN-LUC CRUCKE.

(1) Voir Doc. n°92 (2004-2005) n°1

Mesdames, Messieurs,

Votre commission de l'Éducation a examiné au cours de sa réunion du 25 mai 2005⁽¹⁾ le rapport d'activités du Service général des Infrastructures scolaires publiques subventionnées – Rapport sur l'utilisation des crédits pour l'année 2004.

La ministre-présidente rappelle que ce rapport présente l'utilisation des crédits pour l'année 2004 et montre ainsi les difficultés rencontrées dans le domaine des infrastructures, notamment l'ampleur des moyens nécessaires et les lourdeurs administratives pour remplir les exigences rencontrées sur le terrain.

Elle signale que pour 2005 et les décisions à venir, l'objectif est, étant donné la dimension des besoins, de travailler sur les priorités que sont la sécurité et la salubrité. Les investissements les plus urgents et les plus prioritaires se font donc sur ces deux critères. Ce qui signifie que la ministre-présidente s'est engagée à ne plus donner de promesse à la construction de bâtiments tant que l'inventaire et les priorités n'ont pas été clairement définis par rapport aux demandes qui existent. En effet, elle estime qu'il est politiquement déplacé de repartir dans une logique de promesses pour la construction de bâtiments alors que les crédits sont insuffisants.

M. Elsen regrette que le délai de subventionnement n'apparaisse pas dans le rapport. Il trouverait pourtant très utile, notamment pour les écoles, que cet élément y figure.

Il constate à la page 55 que le tableau du programme d'urgence fait état de montants engagés équivalents à zéro. Sur ce point, il demande des explications.

Par ailleurs, il signale qu'il y a lieu d'apporter une correction à la page 66, les montants engagés sont ceux de 2004 et non de 2003, comme le rapport l'indique.

M. Neven rappelle que la communautarisation de l'enseignement a été catastrophique pour les bâtiments scolaires.

(1) Présents :

M. Avril, Mme Emmerly (en remplacement de M. Daïf), Mme Fassiaux-Looten, Mme Jamouille, Mme Simonis, M. Wacquier

Mme Cassart-Mailleux, M. Crucke, Mme Defalque, M. Neven

M. Elsen, Mme de Groote (Présidente) M. Reinkin

Assistaient également à la réunion :

Mme Arena, ministre-présidente chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale

Mme Gilman, experte du groupe PS

M. Dumongh, expert du groupe PS

M. Sonville, expert du groupe MR

Mme Bernard, experte du groupe cdH

Il pense que si les travaux dans les bâtiments scolaires sont vraiment urgents ou de première nécessité, il vaut mieux que les communes le fassent sur fonds propres plutôt que d'attendre indéfiniment le subventionnement et risquer une situation catastrophique. Ensuite, il juge ces aides intéressantes pour autant que le coût des travaux ne soit pas trop élevé.

Il estime que des locaux de mauvaise qualité sont un environnement qui n'encourage pas les élèves à apprécier l'école et à travailler avec fruit.

Il réaffirme que les bâtiments scolaires doivent être prioritaires dans la politique du gouvernement et demande instamment qu'il en soit ainsi. Il regrette que lors des négociations de la revalorisation de la Communauté française, il n'en ait pas été ainsi.

M. Crucke, rapporteur partage aussi ce sentiment et demande des précisions à la ministre-présidente sur sa décision de ne plus donner de promesses à la construction de bâtiments scolaires.

La ministre-présidente précise qu'il est politiquement déplacé de repartir dans une logique de promesses sachant que les demandes s'élèvent à plus de 200 millions d'euros et que les budgets annuels sont très limités. En conséquence, elle préconise d'analyser la pertinence des dossiers en cours. Mais elle garde en mémoire la possibilité de trouver des financements alternatifs qui permettraient d'augmenter les possibilités de répondre aux demandes de subventionnement.

A M. Neven, elle rappelle que les accords de la Saint Boniface réservent 40 millions aux bâtiments scolaires. C'est une priorité, mais elle trouve les propos, tenus sur ce sujet, déplacés dans la mesure où tous les partis, y compris celui de M. Neven, ont participé aux négociations. Dès lors, c'est avec ce montant qu'il faudra, dans les perspectives de financement, travailler sauf à revenir sur les accords de la Saint Boniface.

M. Crucke, rapporteur, souhaiterait obtenir le calendrier des décisions concernant les dossiers en cours.

Pour les dossiers relatifs aux programmes d'urgence et de première nécessité, **la ministre-présidente** déclare qu'ils doivent être introduits suivant certaines procédures et donc que les décisions sont prises au fur et à mesure.

Pour le fonds des bâtiments scolaires, un certain nombre de décisions ont été formulées pour cette année. Elle spécifie que par rapport aux propositions de l'administration, les priorités ont été

mises sur les critères de sécurité et de salubrité et un premier train de décisions a donc été lancé sur cette base. Un calendrier est prévu pour les prochaines années 2006, 2007, 2008 et 2009.

La ministre-présidente s'engage à fournir lors de l'ajustement budgétaire la liste des décisions pour l'année 2005.

Les propos de la ministre-présidente paraissent à M. Elsen pertinents. Il est sage de s'interroger aujourd'hui sur l'opportunité de demandes formulées il y a 10 ou 15 ans. A l'instar de M. Neven, il estime que la qualité des infrastructures scolaires a une implication essentielle sur la motivation des jeunes et des enseignants.

En outre, il ne voudrait pas que la problématique des investissements en matière d'infrastructures soit uniquement associée à la dotation Communauté française et à l'issue des discussions relatives au refinancement. Il rappelle à ce propos, qu'il y a d'autres possibilités et cite l'échelonnement de la dette ou la baisse de la TVA de 21 % à 6 %.

Mme Fassiaux-Looten souligne la vétusté de certaines infrastructures scolaires. Comme M. Elsen, elle considère qu'il faut trouver des pistes extérieures comme, par exemple, la diminution du taux de la TVA.

M. Wacquier insiste sur la nécessité d'une simplification des procédures en vue d'apporter une réponse plus immédiate. Il rappelle que les marges affectées par le refinancement de la Communauté française aux bâtiments scolaires vont évoluer.

La ministre-présidente pense que le budget du Fonds des bâtiments scolaires s'élève à 6 millions d'euros.

M. Wacquier plaide, par ailleurs, pour plus de confiance et de responsabilisation à l'égard des communes de manière à tendre vers plus d'autonomie.

La ministre-présidente rappelle à cet égard la responsabilité des communes, en tant que pouvoir organisateur, par rapport à leurs bâtiments scolaires. S'il faut veiller à une certaine souplesse par rapport à l'organisation communale, il faut également veiller que de son côté, la commune entretienne ses bâtiments et joue ainsi pleinement son rôle de pouvoir organisateur.

M. Neven note que dans certaines communes, l'enseignement est prioritaire alors que dans d'autres, il n'en est rien. Il pense dès lors qu'il faudrait leur donner une certaine priorité.

Il regrette que la situation soit figée et pense qu'il faudrait effectivement revoir les marges af-

fectées. Il réaffirme que la priorité est les bâtiments scolaires. En matière de responsabilisation des communes, il déclare que parfois les communes sont amenées à faire des travaux sur des écoles dont on sait qu'elles sont vouées à disparaître. Il en va ainsi des modules achetés en attendant la concrétisation de la promesse de principe.

M. Avril relève l'état de délabrement de certains bâtiments scolaires. Il regrette que les communes doivent investir sur fonds propres. Aussi il s'interroge sur la possibilité, comme en matière de logement, de l'instauration d'un programme expérimental d'investissements (PEI).

Comme M. Neven, Mme Cassart-Mailleux souligne l'importance des locaux. Elle attire l'attention sur le fait que même si une nouvelle école attire les parents et les enfants, l'entretien des anciennes écoles ne doit pas être négligé.

La ministre-présidente constate qu'il y a unanimité pour dire que le bâtiment scolaire est une priorité et elle la partage complètement.

Dans l'état actuel des demandes en Communauté française, elle tient à déclarer, que ce soit au niveau de l'enseignement, de la culture, du sport ou de la petite enfance, qu'il n'y a pas de demandes infondées, mais peut-être certaines plus prioritaires que d'autres.

En matière de bâtiments scolaires, même avec le financement de la Saint Boniface, la Communauté française n'a pas de quoi faire face à toutes les demandes actuellement sur la table et donc aux demandes à venir. En conséquence, une réflexion est initiée en vue de résoudre la problématique. Dans cette perspective, une sollicitation de l'Etat fédéral en matière de TVA est toujours envisagée. Concernant la possibilité de financements alternatifs, elle rappelle que la Communauté française s'est inscrite dans une politique de désendettement et que par ailleurs, les normes d'emprunt sont limitées. Aussi il y a lieu d'être créatif pour trouver des pistes de financement alternatif. Elle confie que le ministre du budget y travaille et espère que la législature suffira pour trouver le véhicule financier en vue d'y répondre.

Par conséquent, elle a décidé de traiter les dossiers de façon objective plutôt que de les traiter de manière impulsive. C'est la raison pour laquelle, les critères de sécurité et salubrité ont été choisis.

En guise de conclusion, elle tient à saluer le travail réalisé par les enseignants qui parviennent à enseigner dans des bâtiments dont l'état est réellement pitoyable.

Le Rapporteur

La Présidente

J.L. Crucke

J. de Groote